



## Qu'elles sont les démarches à fournir ???

Par **hsrt**, le **25/03/2013** à **13:58**

bonjour,

Avant le mariage mon mari habiter sur paris et moi sur strasbourg. A présent nous habitons chez mes parents car je n'ai pas encore trouver du travaille pour prendre mon appart a moi. Mon mari est arrivé en France en 2006 de façon irrégulière. Cela fais 1mois que nous sommes marié. J'ai envoyé une lettre a la prefecture (demande de titre de séjour) il y a 1 mois et toujours pas de reponse! Comment faire les démarches svp aidez moi :(

Merci

ps: nous n'avons pour l'instant rien a nos deux nom comme nous habitons chez mes parents que puis-je faire?

Par **citoyenalpha**, le **28/03/2013** à **19:30**

Bonjour

vous devez demander un dossier en préfecture. ces dossiers doivent être retirés par le demandeur en personne et au guichet de la préfecture.

vous devrez justifier de 6 mois de vie commune. vos parents vous délivreront une attestation d'hébergement accompagné du justificatif de leur hébergement et de la copie de leur CNI.

Restant à votre disposition.